



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

médecine scolaire

Question au Gouvernement n° 1593

Texte de la question

MÉDECINE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Cyrille Isaac-Sibille.

M. Cyrille Isaac-Sibille. Ma question, relative à la médecine scolaire, s'adresse à M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. J'y associe ma collègue Marie Ramarelle-Verhaeghe, également mobilisée par la prévention.

Monsieur le ministre, vous avez décidé que la très belle formule « lire, écrire, compter et respecter autrui » gouvernerait votre action. Permettez-moi de la compléter en y ajoutant le respect de soi, car, pour respecter l'autre, il faut d'abord se respecter soi-même. On y parvient en travaillant sur l'estime de soi, sur le respect de son corps, et sur la capacité à adopter les bons comportements en matière de santé.

Afin de lutter contre les deux plus grandes inégalités de destin que sont l'éducation et la santé, les médecins scolaires sont placés sous votre autorité. Médecins, infirmières ou psychologues sont les nouveaux hussards de la République, les nouveaux hussards blancs de la prévention. Or la médecine scolaire va mal. Depuis 2008, on constate un effondrement du nombre de médecins scolaires : un tiers des postes ne sont pas pourvus, et moins de 40 % des enfants scolarisés sont vus par un médecin lors de la visite des six ans qui est pourtant obligatoire. Certains départements ne disposeraient même plus du tout de médecin scolaire.

Ne pas s'attaquer au problème de la pénurie de médecins scolaires, c'est oublier le rôle primordial de la prévention et des dépistages précoces, et c'est laisser s'enraciner les inégalités de santé qui s'installent dès le plus jeune âge. Le métier de médecin de l'éducation nationale est peu attractif, au regard tant des conditions de travail que des conditions salariales.

Monsieur le ministre, votre projet de loi pour une école de la confiance ne pourrait-il pas être l'occasion de créer un service de médecine scolaire reconnu comme tel, et un corps interministériel portant statut commun pour les médecins de prévention, corps auquel seraient intégrés les médecins scolaires ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Votre question est extrêmement importante, et je souscris à tous vos propos. Depuis des décennies, la médecine scolaire est un sujet qui pose un problème dans notre pays. Ce n'est pas seulement une question de moyens, vous l'avez dit en constatant que les postes budgétaires ouverts n'étaient pas pourvus ; c'est davantage un sujet d'attractivité.

Il s'agit d'un sujet auquel nous nous sommes attelés, avec la ministre des solidarités et de la santé, Mme Agnès Buzyn, dès notre nomination au Gouvernement. En effet, vous l'avez souligné, il est évident qu'il faut que le ministère de la santé et celui de l'éducation nationale coopèrent en la matière.

Les premières mesures que nous avons prises visent à renforcer l'attractivité de la médecine scolaire. Nous avons décidé de poursuivre la revalorisation de la carrière des médecins scolaires, en particulier avec l'évolution de la grille indiciaire. Nous avons aussi veillé à assurer une meilleure connaissance de ce métier auprès des étudiants en médecine, par exemple dans le cadre des mesures prises par Mme Agnès Buzyn concernant le service sanitaire.

Il faut évidemment aller plus loin. Nous avons donc confié une mission à votre collègue, Mme Stéphanie Rist, que je salue, et au docteur Marie-Sophie Barthet-Derrien, directrice adjointe du service de protection maternelle et infantile de la Métropole de Lyon. Elles nous feront des propositions en ce sens.

Les objectifs sont très clairs, et vous les avez énoncés. Nous devons être en mesure de rendre effective la visite médicale obligatoire avant six ans. Pour tout dire, il faudrait la rendre effective dès trois ans, car nous savons que plus les problèmes sont pris tôt, plus on peut les régler. Il s'agit pour nous d'un véritable objectif cohérent avec le projet de loi pour l'école de la confiance qui rend l'instruction obligatoire à trois ans – l'objectif devient ainsi atteignable pour tous les enfants. Cela passe par une collaboration de la médecine civile avec la médecine scolaire.

Des dispositions en la matière peuvent, pourquoi pas ? être introduites par amendement dans le projet de loi pour une école de la confiance. En tout état de cause, j'affirme des objectifs qui sont en totale syntonie avec ce que vous avez dit. Leur application ne relève toutefois pas forcément de mesures d'ordre législatif. En conséquence, nous avancerons aussi sur le plan réglementaire, avec Mme Agnès Buzyn, au cours des prochains mois, afin de rendre effective la bonne santé de tous nos enfants. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [M. Cyrille Isaac-Sibille](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1593

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 janvier 2019](#)